

## Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

### SEANCE DU 12 avril 2023

Date de convocation : 7 avril 2023

**Étaient présents** : ROBERT Bruno, GERBAUD Jean-Claude, PLAIZE Maryline, GOYON Fabienne, BERTINEAU Marion, BOSSIS Sophie GRIFFON Christophe, DURIEUX Bernadette, TARDY Jean-Louis.

**Était absent excusé** : PALISSIER Boris

A été nommée secrétaire de séance : PLAIZE Maryline

**Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mars 2023.
- Vote du taux de taxe d'habitation pour 2023.
- Demande de subvention de l'association « l'outil en main de l'Estuaire de Haute-Saintonge ».
- Demande de stationnement de poids-lourd le week-end sur l'impasse de Pas Richard.
- Organisation du cinéma en plein air.
- Logements impasse du 19 mars : réflexion sur le changement du mode de chauffage.
- Compte-rendu de l'exécution des délégations.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mars 2023 à l'unanimité.

<b>OBJET : Vote du taux de taxe d'habitation pour 2023</b>
--

Le Maire explique que le pour 2023, les communes et les EPCI peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation et que les communes doivent faire connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit.

Il est fait obligation aux communes de notifier à l'administration fiscale les taux des impositions perçues à leur profit.

La disposition du III de l'article 1639 A du CGI en vertu de laquelle à défaut de notification, les impositions peuvent être recouvrées selon les décisions de l'année précédente ne pourrait pas être mise en œuvre dès lors qu'une délibération explicite a été prise pour l'année en cours.

Le Maire propose de voter le taux de la taxe d'habitation à percevoir pour l'année 2023.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux communaux des taxes directes locales et de les établir ainsi :

Taxes	Taux
D'habitation	11.68 %
Foncière (bâti)	30.74 %
Foncière (non bâti)	24,26 %
CFE	26,41 %

**OBJET : Demande de subvention de l'association « l'outil en main de l'Estuaire de Haute-Saintonge ».**

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré le Président de l'association « l'outil en main de l'Estuaire de Haute-Saintonge ».

Il lui a présenté cette association dont le but est d'initier les enfants de 9 à 16 ans aux métiers de l'artisanat.

Cette action est menée grâce à la participation d'artisans retraités.

Afin de pouvoir commencer ses actions sur de bonnes bases, l'association sollicite une subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De verser une subvention de 150 € à l'association « l'outil en main de l'Estuaire de Haute-Saintonge ».
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire au versement de cette subvention.

**OBJET : Demande de stationnement de poids-lourd le week-end sur l'impasse de Pas Richard.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'un habitant de la commune qui souhaite stationner le week-end son véhicule poids-lourd devant son domicile impasse de Pas Richard.

Cette demande est liée à des contraintes professionnelles de son nouvel emploi.

Après en avoir délibéré, sept voix pour, une voix contre et une abstention, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le stationnement du véhicule le week-end en dehors des périodes de récoltes agricoles.

- D'autoriser le Maire à notifier cette décision au demandeur, d'en fixer les conditions et à signer tout document relatif à cette autorisation.

**OBJET : Organisation du cinéma en plein-air**

Maryline PLAIZE informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé pour le samedi 29 juillet, la projection du film Gladiateur dans le cadre des Estivales de la Haute-Saintonge.

Elle indique que l'organisation retenue est la suivante : la municipalité offrira le vin d'honneur et installera des tables et des chaises, l'ACCA mettra à disposition des barbecues et les participants pourront pique-niquer sur place.

Un bon nombre de conseillers municipaux ainsi que des membres des associations répondent présents pour aider à l'organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Que la dépense relative au vin d'honneur ainsi que les repas prévus pour les projectionnistes seront pris en charge par la commune.

**OBJET : Logements impasse du 19 mars : réflexion sur le changement du mode de chauffage.**

Monsieur le Maire indique que la locataire du logement situé au 2 impasse du 19 mars a quitté les lieux au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) n'était plus valable et il a dû être refait.

Le logement est classé F ce qui est très mauvais en termes de performance énergétique et le logement est considéré comme passoire thermique.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à un mode de chauffage plus performant sur les logements communaux au 2 impasse du 19 mars mais aussi sur les deux logements au 15 et 17 rue du Bourg.

Il indique qu'il a demandé des devis pour l'installation de pompes à chaleur qui n'ont pas été reçus à ce jour.

Le Maire rappelle qu'une campagne d'isolation a eu lieu sur les logements communaux mais il faut encore poursuivre la démarche d'économie d'énergie sur le parc locatif.

<b><u>OBJET</u> : Compte-rendu d'exécution des délégations</b>
--

- ⇒ Le Maire informe qu'il a signé un bail de location au 2 impasse du 19 mars avec Madame Camille CHAGNEAUD et un bail de location au 4 rue de la Cimendière avec Monsieur Arnaud GUILLARD

### **Questions diverses**

- ⇒ Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Louis TARDY qui explique qu'il a réussi à obtenir des photos et des renseignements sur Saint Martial d'autrefois, le livre avance bien.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Ont signé au registre tous les membres présents.